RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 14928
Numéro SIREN : 493 470 165
Nom ou dénomination : Start'inPost

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2019 sous le numéro de dépôt 99744

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 23-08-2019

N° DE DEPOT : 2019R099744

N° GESTION : 2013B14928

N° SIREN : 493470165

DENOMINATION : Start'inPost

ADRESSE : 5 rue de la Terrasse 75017 Paris

DATE D'ACTE : 25-02-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Dissolution

Start'inPost
Société par Actions Simplifiée au capital de 4.837.000 euros
Siège social : Tour Cristal, 7/11 quai André Citroën - 75015 Paris

RCS PARIS 493 470 165

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-cinq,
A 10 heures,
Au siège social de la Société,

Les associés de la société Start'in Post, Société par Actions Simplifiée au capital de 4.837.000 euros, dont le siège social est situé Tour Cristal, 7/11 quai André Citroën - 75015 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 493 470 165 (la "Société"), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société.

[...]

PREMIERE RESOLUTION
(Dissolution anticipée volontaire de la Société)

Compte tenu de la situation commerciale et financière de la Société telle que présentée, l'Assemblée Générale décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 25 février 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité avec les articles L. 237-1 et suivants du code de commerce et les statuts de la Société.

Conformément à la loi, la Société subsistera, pour les stricts besoins de la liquidation, jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation". Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, figurera sur tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(Nomination d'un liquidateur amiable, fixation de sa mission et de sa rémunération)

Conformément à l'article 26 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale nomme, en qualité de liquidateur amiable de la Société, la société Mediapost Holding, société par actions simplifiée au capital de 64 446 670,00 euros ayant son siège social situé 7/11 quai André Citroën - 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 493 375 703RCS Paris (le "Liquidateur"), représentée par son président, Monsieur Jérôme Toucheboeuf, avec effet à compter du 25 février 2019, pour la durée de la liquidation.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que le Liquidateur a d'ores et déjà déclaré accepter la fonction de liquidateur et indiqué qu'il n'est frappé d'aucune des interdictions prévues à l'article L. 237-4 du code de commerce de nature à lui en empêcher l'exercice.

L'Assemblée Générale décide que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus, suivant la loi et les usages du commerce, pour mener à bien sa mission et prend acte du fait qu'il disposera de tout pouvoir de représentation et de gestion de la Société en lieu et place du président.

Le Liquidateur procédera également aux formalités de publicité prévues par la loi, tant au début qu'au cours et à la fin de la liquidation.

Le Liquidateur, en fin de liquidation, consultera l'assemblée générale des associés à l'effet de statuer sur le compte définitif, sur le quitus de la gestion et la décharge du mandat de liquidateur amiable et pour constater la clôture de la liquidation.
L'Assemblée Générale décide que le Liquidateur ne sera pas rémunéré au titre de son mandat de liquidateur amiable de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Fixation de l'adresse d'envoi des correspondances pendant la période de liquidation)

L'Assemblée Générale décide que le lieu où devra être adressée la correspondance et où devront être notifiés les actes et documents liés à la liquidation de la Société est fixé au siège social de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[....]

Pour extrait certifié conforme

M. Jérôme Touchebeuf,
Président de Mediapost Holding SAS, liquidateur

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-SULPICE
Le 03/04 2019 Dossier 2019 00018920, référence 7584P61 2019 A 06791
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
L'Agent administratif des finances publiques

Hervé GREGOIRE
Agent administratif
des finances publiques